

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-019

du 19 mai 2022

n°019

page 1/2

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Yasin ERGÜL

OBJET : Attribution de bourses « mobilité internationale »

La commune de Châtellerault soutient les jeunes à travers différents dispositifs pour la réalisation de leurs projets. Elle souhaite également faciliter leurs démarches de mobilité internationale, notamment pour les jeunes issus de familles modestes, qui veulent continuer leurs études, accéder à un stage ou à une expérience professionnelle, dans le cadre d'un parcours d'insertion à l'étranger.

A ce titre une demande a été déposée par :

- LORFEUVRE Irma, rattachée à un foyer fiscal de la commune de Châtellerault. Elle est en 3ème année de biologie à l'université de Clermont Auvergne. Elle a choisi de faire son second semestre d'études dans une université espagnole, l'université d'Orense en Galice, dans le cadre d'Erasmus et pour une durée de 6 mois.*

* * * * *

VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) indiquant que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU les articles L.1115-1 et suivants du C.G.C.T. concernant l'action extérieure des collectivités locales,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-019

du 19 mai 2022

n°019

page 2/2

VU la modification du règlement du dispositif « mobilité internationale jeunesse » adopté par délibération n° 28 du conseil municipal du 23 juin 2016,

VU l'avis favorable de la commission d'attribution réunie le 14 mars 2022,

CONSIDERANT l'intérêt local du dispositif "programme formation mobilité internationale jeunesse" de la commune de Châtellerault,

CONSIDERANT qu'il est opportun de soutenir les jeunes dans leur parcours vers l'emploi, leurs projets de formation et notamment leurs projets de mobilité internationale,

CONSIDERANT que la jeune femme remplit les critères d'attribution,

Le conseil municipal ayant délibéré, décide d'attribuer, dans le cadre des bourses « mobilité internationale jeunesse » :

- 350 € à LORFEUVRE Irma

Le montant de la dépense est imputé sur la ligne budgétaire :
048 / 65131 / 4400 – C06M03 - EGHV

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NIGAUD



15 BIS AVENUE DES STADES
SECTION DK
CHATELLERAULT





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques
de la Vienne

Pôle d'évaluation domaniale

11, RUE RIFFAULT

B.P. 549

86 021 POITIERS Cedex

téléphone : 05.49.55 62 00

mél. : ddfip86.pdp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Isabelle AIME

téléphone : 05 49 00 85 74

courriel : Isabelle.aimé@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 5278898

Réf OSE : 2021-86066-62914

FINANCES PUBLIQUES

Le 27/08/2021

La Directrice Départementale des Finances
Publiques de la Vienne

à

Monsieur le Maire
78 Boulevard Blossac
86100 CHATELLERAULT

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Immeuble non bâti – Chemin

Adresse du bien :

15 bis avenue des Stades à
CHATELLERAULT

Département :

Vienne

Valeur vénale :

3 200 € HT, soit 15 € HT au m². Une
marge d'appréciation de +/- 10 % pourra
être pratiquée.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Châtelleraul

Affaire suivie par : Madame Charpentier Lysiane

2 - DATE

de consultation : 23/08/2021

de réception: 23/08/2021

de visite: du bureau

de dossier en état : 23/08/2021

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune souhaite céder une parcelle (DK 286) à usage de chemin d'accès à une maison d'habitation (parcelle DK 284). Cette cession serait au profit de l'ancien propriétaire qui l'avait vendue à la commune en 1981, dans le cadre d'un projet de création d'une voie nouvelle. La parcelle était à l'époque grevée d'un emplacement réservé, le propriétaire de la maison en conservant la jouissance pour accéder à son domicile. L'emplacement réservé n'ayant pas été maintenu à la révision du PLU, la commune a proposé à l'ancien propriétaire de lui revendre la parcelle en 2005. La vente ne s'est pas concrétisée faute d'accord entre les deux parties. Aujourd'hui le propriétaire de la parcelle DK 284 souhaite refaire l'entrée de sa propriété et désire se porter acquéreur de la parcelle DK 286.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Châtelleraul

Référence (s) cadastrale (s) : Section DK 286

Contenance totale : 217 m².

Description : Parcelle de terre à usage de chemin d'accès à une maison d'habitation.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire (s) : Commune de Châtelleraul

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Le bien se situe en zone U1 et U2 au PLU en vigueur. Ces zones urbaines sont les secteurs de la commune déjà urbanisés ainsi que ceux où les équipements public existants ou en cours de réalisation ont atteint une capacité suffisante pour desservir les constructions à réaliser.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

La valeur vénale est estimée à 3 200 € HT, soit 15 € HT au m². Une marge d'appréciation de +/- 10 % pourra être pratiquée.

9 - DURÉE DE VALIDITÉ

Le présent avis est valable 18 mois.

10 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice Départementale des Finances
Publiques et par délégation,

Isabelle Aimé

Inspecteur des Finances Publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.

Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques
de la Vienne

Pôle d'évaluation domaniale
11 rue Riffault
B.P. 549
86 021 POITIERS Cedex
téléphone : 05 49 55 62 00
mél. : dgfip86-pgd.domaine@dgfip.finances.gouv.fr
POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Isabelle AIME
téléphone : 05 49 00 85 74
courriel : isabelle.aime@dgfip.finances.gouv.fr
Réf. DS : 5278898
Réf OSE : 2021-86066-62914

FINANCES PUBLIQUES
Le 27/08/2021

La Directrice Départementale des Finances
Publiques de la Vienne

à
Monsieur le Maire
78 Boulevard Blossac
86100 CHATELLERAULT

RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Adresse du bien :

Département :

Valeur vénale :

Immeuble non bâti – Chemin
15 bis avenue des Stades
à
CHATELLERAULT

Vienne

3 200 € HT, soit 15 € HT au m². Une
marge d'appréciation de +/- 10 % pourra
être pratiquée.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Châtellerault
Affaire suivie par : Madame Charpentier Lysiane

2 - DATE

de consultation : 23/08/2021
de réception: 23/08/2021
de visite: du bureau
de dossier en état : 23/08/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune souhaite céder une parcelle (DK 286) à usage de chemin d'accès à une maison d'habitation (parcelle DK 284). Cette cession serait au profit de l'ancien propriétaire qui l'avait vendue à la commune en 1981, dans le cadre d'un projet de création d'une voie nouvelle. La parcelle était à l'époque grevée d'un emplacement réservé, le propriétaire de la maison en conservant la jouissance pour accéder à son domicile. L'emplacement réservé n'ayant pas été maintenu à la révision du PLU, la commune a proposé à l'ancien propriétaire de lui revendre la parcelle en 2005. La vente ne s'est pas concrétisée faute d'accord entre les deux parties. Aujourd'hui le propriétaire de la parcelle DK 284 souhaite refaire l'entrée de sa propriété et désire se porter acquéreur de la parcelle DK 286.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Châtellerault
Référence (s) cadastrale (s) : Section DK 286
Contenance totale : 217 m².
Description : Parcelle de terre à usage de chemin d'accès à une maison d'habitation.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire (s) : Commune de Châtellerault

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Le bien se situe en zone U1 et U2 au PLU en vigueur. Ces zones urbaines sont les secteurs de la commune déjà urbanisés ainsi que ceux où les équipements public existants ou en cours de réalisation ont atteint une capacité suffisante pour desservir les constructions à réaliser.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

Par comparaison à partir des applications « estimer un bien » et BNDP.

Les termes retenus sont des ventes de terrain d'agrément, de jardin, de chemin dans un rayon de 5000 m autour de la parcelle à évaluer, entre février 2018 et février 2021.

9 - ÉTUDE DE MARCHÉ

Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m ²)	Prix/ total	Prix/ m ²	Nature de bien (Nature1)
66/CL/59//	CHATELLERAULT	40 B RUE DES CHARRAULTS	13/05/2019	404	3 200	7,92	Sol
66/IBK/22//	CHATELLERAULT	50 CHE DE LA GUILLOTIERE	23/05/2019	468	4 250	9,08	Jardin
66/267/HR/179//	CHATELLERAULT	48 RUE JACQUES PREVERT	04/09/2018	158	2 215	14,02	Terre
66/267/HR/180//	CHATELLERAULT	48 RUE JACQUES PREVERT	13/09/2018	163	2 282	14	Terre
66/IAV/33//	CHATELLERAULT	9 IMP DES OLIVIERS	10/08/2020	205	2 500	12,2	Terrain d'agrément
66/IDT/439//	CHATELLERAULT	8 RUE DES VIGNES	03/07/2019	134	1 500	11,19	Sol
66/267/HR/24//	CHATELLERAULT	LA MAILLARDIERE	07/09/2020	287	5 000	17,42	Jardin
66/267/HR/8//	CHATELLERAULT	LA PERUSSIERE	27/06/2018	359	5 213	14,52	Jardin
66/267/HH/97//	CHATELLERAULT	LES PLANCHES	09/02/2018	39	390	10	Terre
66/IBK/20//	CHATELLERAULT	LA GUILLOTIERE	25/04/2018	414	3 000	7,25	Jardin

Année	Période	Prix au m² (€) *			
		Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2018	février-décembre	11,96	14,00	7,25	14,52
2019	janvier-décembre	9,40	9,08	7,92	11,19
2020	janvier-décembre	14,49	13,84	12,20	17,42
Synthèse		11,95	12,20	7,25	17,42

- Pour l'évaluation la moyenne HT au m² des trois valeurs hautes, soit :
- $(14,02 + 17,52 + 14,52) / 3 = 15,32$ € arrondi à 15 € HT au m² sera retenue.
- 10 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS À RETENIR POUR L'ESTIMATION**
- Précédente évaluation : 2016-0661V0252 du 19/04/2016 . la parcelle avait été évaluée à 3 200 € HT soit 14,80 € HT au m².
- 11 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE**
- 217 m² x 15 € = 3 255€ arrondi à 3 200 €.
- La valeur vénale est estimée à 3 200 € HT, soit 15 € HT au m². Une marge d'appréciation de +/- 10 % pourra être pratiquée.
- 12 - OBSERVATIONS**

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice Départementale des Finances
Publiques et par délégation,



Isabelle Aimé
Inspecteur des Finances Publiques



FINANCES PUBLIQUES

Le 27/08/2021

La Directrice Départementale des Finances
Publiques de la Vienne

à

Monsieur le Maire
78 Boulevard Blossac
86100 CHATELLERAULT



Direction Générale Des Finances Publiques
Direction départementale des Finances Publiques
de la Vienne

Pôle d'évaluation domaniale
11 rue Riffault
B.P. 549
86 021 POITIERS Cedex
téléphone : 05.49.55 62 00
mél. : ddfp86.pgp.domanine@ddfp.finances.gouv.fr
POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Isabelle AIME
téléphone : 05 49 00 85 74
courriel : isabelle.aime@ddfp.finances.gouv.fr
Réf. DS : 5278898
Réf OSE : 2021-86066-62914

RAPPORT D'ÉVALUATION AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien :

Adresse du bien :

Département :

Valeur vénale :

Immeuble non bâti – Chemin

15 bis avenue des Stades à
CHATELLERAULT

Vienne

3 200 € HT, soit 15 € HT au m². Une
marge d'appréciation de +/- 10 % pourra
être pratiquée.

1 - SERVICE CONSULTANT

Commune de Châtellerault

Affaire suivie par : Madame Charpentier Lysiane

2 - DATE

de consultation : 23/08/2021

de réception: 23/08/2021

de visite: du bureau

de dossier en état : 23/08/2021

3 - OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune souhaite céder une parcelle (DK 286) à usage de chemin d'accès à une maison d'habitation (parcelle DK 284). Cette cession serait au profit de l'ancien propriétaire qui l'avait vendue à la commune en 1981, dans le cadre d'un projet de création d'une voie nouvelle. La parcelle était à l'époque grevée d'un emplacement réservé, le propriétaire de la maison en conservant la jouissance pour accéder à son domicile. L'emplacement réservé n'ayant pas été maintenu à la révision du PLU, la commune a proposé à l'ancien propriétaire de lui revendre la parcelle en 2005. La vente ne s'est pas concrétisée faute d'accord entre les deux parties. Aujourd'hui le propriétaire de la parcelle DK 284 souhaite refaire l'entrée de sa propriété et désire se porter acquéreur de la parcelle DK 286.

4 - DESCRIPTION DU BIEN

Commune : Châtellerault

Référence (s) cadastrale (s) : Section DK 286

Contenance totale : 217 m².

Description : Parcelle de terre à usage de chemin d'accès à une maison d'habitation.

5 – SITUATION JURIDIQUE

Propriétaire (s) : Commune de Châtellerault

6 - URBANISME – RÉSEAUX

Le bien se situe en zone U1 et U2 au PLU en vigueur. Ces zones urbaines sont les secteurs de la commune déjà urbanisés ainsi que ceux où les équipements public existants ou en cours de réalisation ont atteint une capacité suffisante pour desservir les constructions à réaliser.

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

Sans objet.

8 - DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE

Par comparaison à partir des applications « estimer un bien » et BNDP.

Les termes retenus sont des ventes de terrain d'agrément, de jardin, de chemin dans un rayon de 5000 m autour de la parcelle à évaluer, entre février 2018 et février 2021.

9 - ÉTUDE DE MARCHÉ

Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surface terrain (m²)	Prix total	Prix/m²	Nature de bien (Nature1)
66/CLJ59//	CHATELLERAULT	40 B RUE DES CHARRAULTS	13/05/2019	404	3 200	7,92	Sol
66/IBK22//	CHATELLERAULT	50 CHE DE LA GUILLOTIERE	23/05/2019	468	4 250	9,08	Jardin
66/267/HR/178//	CHATELLERAULT	48 RUE JACQUES PREVERT	04/09/2018	158	2 215	14,02	Terre
66/267/HR/180//	CHATELLERAULT	48 RUE JACQUES PREVERT	13/09/2018	163	2 282	14	Terre
66/IAV/331//	CHATELLERAULT	9 IMP DES OLIVIERS	10/08/2020	205	2 500	12,2	Terrain d'agrément
66/IDT/438//	CHATELLERAULT	8 RUE DES VIGNES	03/07/2019	134	1 500	11,19	Sol
66/267/HE/24//	CHATELLERAULT	LA MAILLARDIERE	07/09/2020	287	5 000	17,42	Jardin
66/267/HR/8//	CHATELLERAULT	LA PERUSSERIE	27/06/2018	359	5 213	14,52	Jardin
66/267/HH/97//	CHATELLERAULT	LES PLANCHES	09/02/2018	39	390	10	Terre
66/IBK20//	CHATELLERAULT	LA GUILLOTIERE	25/04/2018	414	3 000	7,25	Jardin

Année	Période	Prix au m ² (€) *			
		Moyen	Médian	Minimum	Maximum
2018	février-décembre	11,96	14,00	7,25	14,52
2019	janvier-décembre	9,40	9,08	7,92	11,19
2020	janvier-décembre	14,49	13,84	12,20	17,42
Synthèse		11,95	12,20	7,25	17,42

Pour l'évaluation la moyenne HT au m² des trois valeurs hautes, soit :

- $(14,02 + 17,52 + 14,52) / 3 = 15,32$ € arrondi à 15 € HT au m² sera retenue.

10 - ÉLÉMENTS PARTICULIERS À RETENIR POUR L'ESTIMATION

Précédente évaluation : 2016-0661V0252 du 19/04/2016 . la parcelle avait été évaluée à 3 200 € HT soit 14,80 € HT au m².

11 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

- 217 m² x 15 € = 3 255€ arrondi à 3 200 €.

La valeur vénale est estimée à 3 200 € HT, soit 15 € HT au m². Une marge d'appréciation de +/- 10 % pourra être pratiquée.

12 - OBSERVATIONS

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

La présente estimation est réalisée sur la base des éléments en possession du service à la date du présent avis.

Une nouvelle consultation du Pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus ou si les règles d'urbanisme ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour la Directrice Départementale des Finances
Publiques et par délégation,



Isabelle Aimé
Inspecteur des Finances Publiques